République Française
Département de l'Essonne

DÉCISION N° 25.213
prise en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23
du Code général des collectivités territoriales

NTIC
Affaire suivie par : E. TRIQUER

Contrat C2564 - Acquisition de matériels informatiques pour le guichet unique

Le Maire de Vigneux-sur-Seine ;

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 22.251 du 28 juin 2022 relative à la délégation au Maire de certaines compétences du Conseil municipal en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement interne de la commande publique modifié par la délibération n°24.159 du 20 juin 2024 ;

Considérant que la commune a besoin d'acquérir du matériel pour l'équipement du futur guichet unique de l'Hôtel de Ville ;

Considérant que les matériels demandés sont les suivants : 12 ensembles claviers et souris, 4 Switchs KVM, 1 imprimante noir et blanc, 1 écran LCD, 1 imprimante couleur, 1 support pour écran mural, 17 écrans, 12 bras réglables ;

Considérant qu'une mise en concurrence sous la forme de 3 devis a été effectuée et qu'après analyse détaillée des 3 propositions, il apparaît que le devis de la société INMAC répond le mieux au besoin et constitue l'offre économiquement la plus avantageuse ;

Considérant compte tenu de ces éléments, qu'il est décidé de retenir la société INMAC pour la fourniture du matériel informatique dans le cadre du projet guichet unique, pour un montant total de 5 142,88 € HT soit 6 231,46 € TTC ;

D É C I D E :

- Article 1 : D'ACCEPTER et DE SIGNER la proposition financière de la société INMAC, sise 125 avenue du bois de la pie 95921 Roissy-en-France Cedex, pour un montant de 5 142,88 € HT soit 6 231,46 € TTC
- Article 2 : D'IMPUTER la dépense en résultant aux exercices budgétaires concernés.

Vigneux-sur-Seine, le 16/10/2025.

Le Maire
Thomas CHAZAL

Signé numériquement le 16/10/2025

MAIRIE DE VIGNEUX-SUR-SEINE (Essonne)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219106572-20251016-25-213-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/10/2025
Publication : 17/10/2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification